



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq juillet deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY). M. ANDRÉ J (pouvoir à M. ANDRÉ É), Mme VANDENBERGHE pourvoir à Mme TOULLIER)

**ABSENTS** : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme LAUQUERE, M. RENOÜ.

Madame CALEIX est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Demande Fonds d'Aide Football Amateur pour l'amélioration des terrains enherbés**

Rapporteur : Monsieur Gilbert COUDASSOT-BERDUCOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chancelade a engagé l'amélioration et l'entretien des terrains A et B du complexe de sportif de commune.

Suite à la rencontre avec le District Football de la Dordogne, il nous a été confirmé que nous pouvions obtenir une aide dans le cadre du plan « Fonds d'Aide au Football Amateur », chapitre « équipements-Financement d'installations sportives », au titre de l'action 06 :

« *Renforcement/Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle renforcée* », la commune pourrait bénéficier d'une subvention, pour la réhabilitation du terrain de football en pelouse naturelle ».

Les travaux sont estimés à 12 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux Terrain A	5 000 € HT	Fédération Française de Football	6 000 €
Travaux Terrain B	7 000 € HT	Autofinancement	6 000 €
Total HT	12 000 €	Total HT	12 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,

**AR Prefecture**

024-212401020-20230711-D66\_23-DE  
Reçu le 18/07/2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Fédération Française de Football pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 11 juillet 2023.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

